

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013

L'an 2013, le 9 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER JEAN LOUIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Lundi 2 Décembre 2013.

**Présents** : M. GAUTHIER JEAN LOUIS, Maire, Mmes : GAUTHIER VIRGINIE, HUBERT MARIE NOELLE, Melle GRIONI ESTELLE, MM : BOUCHOT DIDIER, GRIONI SYLVAIN, RUCKLIN JEAN CLAUDE, SAVET JOSEPH

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOUTON JEAN MARIE à M. GAUTHIER JEAN LOUIS,

Excusé(s) : Mme CANGI ANNE MARIE

**A été nommé secrétaire** : M. BOUCHOT DIDIER

Après approbation du compte rendu du 15 octobre 2013, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

### 1- Modification des statuts de la communauté d'agglomération

Après lecture du projet de modification des statuts de l'Agglomération de Chaumont, le Conseil Municipal tient à rappeler

- que la commune n'a pas consenti librement à s'associer à l'agglomération de Chaumont comme le stipule l'article 2.
- que la composition du bureau est beaucoup trop évasive (cf. article 7)

Considérant qu'il n'est pas acceptable d'avoir des statuts inégalitaires pour les agents d'une même collectivité, le Conseil Municipal s'oppose à la mutualisation du personnel aux conditions proposées :

- demande qu'une nouvelle étude soit faite.
- regrette que la mise en place de cette mutualisation se fasse dans la précipitation.

Au vu de ces remarques, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas approuver les nouveaux statuts dans leur intégralité.

### 2 - Adhésion PEFC

L'adhésion PEFC de la forêt expire le 31/12/2013

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Il est décidé de renouveler l'adhésion PEFC

### 3 - Avis sur la nouvelle couverture opérationnelle du centre incendie et secours

Afin de bénéficier d'un gain dans la distribution des secours au profit des victimes et des administrés, il est envisagé de modifier la couverture opérationnelle de certaines communes en utilisant les centres d'incendie et de secours en capacité de produire une réponse opérationnelle selon les critères du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques. Le Conseil Municipal accepte la proposition du SDIS 52, c'est-à-dire le centre de secours de Chaumont en premier appel et celui de Biesles en deuxième appel.

### 4 - Règlement eau potable

Le précédent règlement étant obsolète le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement du service de l'eau potable.

### 5 - Vente de têtes d'arbres

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en vente des têtes d'arbres dans la parcelle 50 « aux Fayls » au prix de 7 € le stère limité à 30 stères par personne inscrite, elles seront façonnées suivant les directives de la commission des bois sous couvert de l'ONF pour éviter d'abimer les semis et faciliter le cubage.

Ces lots seront attribués en priorité aux habitants de Verbiesles, ensuite proposées à des personnes extérieures par l'intermédiaire du garde de l'ONF.

- de mettre en vente un lot d'environ 15 stères pour permettre de dévier un chemin au lieu-dit « sur le côté chaud » au prix minimum de 7 € le stère.  
Ce lot est réservé uniquement aux habitants de Verbiesles sous forme de soumission cachetée et sera attribué au plus offrant.

Pour ces deux ventes, les inscriptions et le dépôt des soumissions se feront à la Mairie.

Parcelles 15 et 16 rue de la Vallée :

l'ONF proposera les grumes aux bucherons exploitant la parcelle 50, il est donc décidé d'attendre la réponse de l'exploitant.

Le Conseil Municipal statue sur la situation d'un affouagiste qui après inscription ne souhaite plus effectuer ce dernier. Le Conseil décide d'appliquer le règlement.

#### **6 - Motion pour le maintien de la ligne 4 SNCF**

Le CM souhaite que la ligne 4 soit maintenue dans son intégralité, le département de la Haute Marne est suffisamment sinistré pour ne pas lui retirer un manque d'attractivité.

La motion proposée est adoptée à l'unanimité.

#### **7 - SDEDM**

En appui au comité syndical du SDEDM, le Conseil Municipal approuve la motion contre l'augmentation de la TVA de 7 à 10% sur la filière déchets représentant un prélèvement supplémentaire de 3€ par habitant et par an sans amélioration de service à l'utilisateur, et demande que la gestion des déchets ménagers soit intégrée dans le périmètre du taux réduit de TVA à 5.5%.

#### **8 - QUESTIONS DIVERSES**

Demande de subvention : un avis défavorable a été donné à une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'AS LUZY VERBIESLES FOULAIN.

Règlement de factures dans le cadre de la délégation de pouvoirs:

**B30 à 31** : GEDA OCTOBRE 358.95 € \* SEGILOG 2248.48€\* EDF 290.96€\*  
NODIMAT BATTERIE 172.52€ \*ORANGE 61.57€\*SYNDICAT MARNE BARROIS  
1194.34€\* RIVES DE GARENNE 150€\* LOCATION PHOTOCOPIEUR 214.08€  
\*Ackermann vin 282.24€ \*smictom ac 3 8520€

**E/A B 8** MICHEL fourniture branchement 2424.58€ \* SNCTP 1794 €\* CNE LUZY  
1608.54€

#### Sécurité routière

Mme HUBERT fait remarquer que les « STOP » installés rue des Lavoirs ne sont pas respectés par bon nombre d'automobilistes et souhaite que les services de gendarmerie soient sollicités pour des interventions ponctuelles.

#### Divertissement :

La municipalité organisera : Le vin chaud le 20/12 à 18h30 et les vœux le 11/1/14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

PV publié le 11/12/2013, délibérations 1 à 7 et publiées le 12/12/2013